



**HAL**  
open science

## Master Philosophie pratique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Philosophie pratique. 2014, Université Paris-Est Marne-La-Vallée - UPEM. hceres-02040376

**HAL Id: hceres-02040376**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040376v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Philosophie pratique

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEM)

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Philosophie pratique

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150008042

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEMV), Champs-sur-Marne

Pour la spécialité nommée *Ethique médicale et hospitalière*, cours dispensés au Centre de formation de l'assistance publique Hôpitaux de Paris (CHU La Pitié-Salpêtrière, 47 bd de l'Hôpital, 75651 Paris cedex 13). D'autres cours sont dispensés à l'Institut Hongrois, rue Bonaparte (Paris 6), ou au Collège des Bernardins.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Convention avec l'Université Wyszynski (Varsovie).

## Présentation de la mention

Cette mention est insérée dans un environnement professionnel hospitalier et para-universitaire. Si l'éthique dépend académiquement de la 17<sup>e</sup> section du CNU (Philosophie), elle prend ici le nom de *Philosophie pratique*. Deux spécialités s'inscrivent sous cette mention, une spécialité professionnalisante *Ethique médicale et hospitalière*, une spécialité recherche *Ethique et Politique*. Les effectifs sont de 23 inscrits en M1, 19 en M2 pro, 10 en M2 recherche, mais tous les étudiants n'ont pas une formation philosophique préalable, puisque les « soignants » sont majoritaires en M2 pro.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la mention *Philosophie pratique* sont identifiés et clairement maintenus par le tronc commun de M1. Le cursus comprend une formation philosophique historique et générique : « Notions et problèmes fondamentaux de l'éthique » (semestres 1 et 2), « Histoire de la philosophie moderne » (semestre 3), « Vie du droit et droit à la vie » (trois séminaires aux semestres 1, 2 et 3) pour un total de 32 ECTS sur 60. Les mémoires sont semestriels en M1 et comptent ensemble pour 21 crédits ECTS, ce qui fait beaucoup si l'on rajoute les 4 crédits du rapport de stage. Une caractéristique de cette mention est le groupement de tous les cours sur deux jours par semaine pour s'adapter aux personnels divers (salariés, infirmiers, praticiens) formant une bonne partie des inscrits pédagogiques. Dès le M2, l'orientation est plus phénoménologique et regarde l'éthique appliquée à l'étude de cas (addictologie, soins palliatifs), de manière à laisser l'étudiant acquérir une autonomie de la délibération. Il aurait été utile de pouvoir évaluer plus finement ici le rapport aux textes-cibles (qui semblent un peu impressionnistes) dans le cadre des « mémoires » intermédiaires.

Le suivi des étudiants (en « tables méthodologiques ») et l'interaction théorie-pratique sont cependant à mettre aux acquis de cette mention. On peut toutefois s'étonner d'une asymétrie entre la spécialité à finalité professionnelle (*Ethique médicale et hospitalière*) et la spécialité à finalité recherche (*Ethique et politique*). La spécialité *Ethique médicale et hospitalière* est bien associée à un ensemble d'unités collaboratives (Institut Hannah Arendt EA 4118 ; Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique : territoires et communication (Largotec) EA 4388) ; cercle bioéthique du Collège des Bernardins ; Groupe de recherches de l'Hôpital Sainte Périne). Mais la spécialité *Ethique et politique* n'est pas adossée de la même manière aux autres secteurs de l'UPEM selon la fiche RNCP : les étudiants sont supposés combiner leur formation avec des conférences en sciences politiques sans grande précision, lesquelles seraient mutualisables dans l'établissement ou hors l'établissement. La philosophie politique n'occupe, par ailleurs, que 10 heures de cours et 1 ECTS, aux semestres 3 et 4. Dans l'état actuel du dossier, on peut ainsi s'interroger sur la dénomination de la spécialité recherche. Une explication de cette asymétrie est fournie ici par le fait qu'un pourcentage significatif d'étudiants (30%) s'inscrivent dans la spécialité recherche après avoir validé la spécialité professionnelle.

L'insertion dans le projet d'établissement de l'Université de Marne-la-Vallée et le positionnement régional de la mention avec la Pitié-Salpêtrière sont largement satisfaisants pour les raisons évoquées ci-dessus et dans l'appréciation par spécialité ci-dessous. La validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'admission en M1, et la formation continue pour le M2 constituent des atouts de la mention ciblée sur un public désireux d'acquérir une formation applicable au secteur médical et hospitalier comme aux philosophes intéressés par les problématiques du vivant, de l'éthique du soin et du handicap. Des partenariats académiques avec le RISES (Réseau interdisciplinaire santé, éthique et société) et l'Université Jean Moulin Lyon 3 et des convergences possibles avec des formations comme l'IFCS (Institut de formation des cadres de santé) de Ville Evrard, assurent depuis 2006 une claire lisibilité de la mention.

Le suivi d'études semble performant et, de même, les débouchés de la mention sont incontestables. Pour la spécialité recherche, il est même fait état de nombreuses inscriptions en doctorat. Inversement, pour la spécialité *Ethique médicale et hospitalière*, compte tenu des excellents résultats de sortie entre 90 et 100%, la mention apporte une valorisation des compétences et une progression de carrière (par exemple pour les infirmiers qui accèdent au cadre A des fonctions de santé). La participation de professionnels et d'intervenants extérieurs est bénéfique, puisque l'application de la philosophie pratique prend tout son sens en pareil cas. Les conseils en éthique se sont développés et sont ici l'occasion d'ouvrir des stages et cercles de réflexion sur divers sujets (par exemple un groupe « périnatalité », un autre consacré au secret médical, aux procédures de fin de vie, etc.). Un conseil de perfectionnement a été mis en place. Des enseignants du Réseau interdisciplinaire santé, éthique, société (au niveau national) participent occasionnellement à la formation.

L'équipe pédagogique s'est modifiée dans sa composition, et parallèlement aussi elle s'est élargie à des formateurs non philosophes. L'ouverture au monde professionnel par le biais de conférences encadrées, que ce soit par l'IFCS (Institut de formation des cadres de santé) notamment (hôpital de Ville-Evrard) ou par le biais d'intervenants indépendants, est bien venue.

- Points forts :

- Bonne professionnalisation de la mention, co-pilotée par le Centre de formation continue du personnel hospitalier de l'Assistance publique.
- Cohérence du tronc commun et bonne structuration de la formation de base.



- Points faibles :
  - Faible niveau de recherche fondamentale, que ce soit en méta-éthique ou en bioéthique.
  - Encadrement pauvre en enseignants-chercheurs.
  - La flexibilité des parcours semble trop généreuse, en permettant une double finalisation possible entre les deux spécialités en trois ans.
  - Le mémoire de M2 n'est pas assez doté en crédits pour être significatif au niveau de la recherche.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait :

- Renforcer l'encadrement en enseignants-chercheurs et la part de la recherche. Il serait opportun que l'équipe pédagogique se voit dotée d'un philosophe (PR) spécialisé en théorie de la décision ou en éthique dite conséquentialiste, sans quoi les enseignements d'Aristote et de Kant restent les seuls outils de perception des questions éthiques, elles-mêmes socialement évolutives et soumises à une qualification juridique. L'apport d'un enseignant qui ne serait pas historien de la philosophie permettrait de recadrer la formation et de redynamiser la recherche.
- Clarifier la question de la réinscription en M2 spécialité recherche d'étudiants déjà titulaires du M2 spécialité professionnelle.



# Evaluation par spécialité

## Ethique médicale et hospitalière

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM).

CHU La Pitié-Salpêtrière, CFCPH (Centre de formation continue du personnel hospitalier) de l'AP-HP (Assistance publique des Hôpitaux de Paris), 47 boulevard de l'Hôpital, 75651 PARIS Cedex 13.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Au départ de la spécialité à finalité professionnelle *Ethique médicale et hospitalière*, ouverte en septembre 2004, il y a un diplôme universitaire (DU) d'éthique médicale créé en 1995, devenu diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de philosophie pratique, option éthique médicale et hospitalière, en septembre 1998. Cette spécialité s'inscrit en devenir dans une collaboration entre la formation éthique destinée aux soignants dans la pratique hospitalière et la formation philosophique qu'ils peuvent requérir pour consolider la première. La spécialité est pleinement professionnalisante dans l'institution des cercles éthiques et des comités de réflexion éthique qui sont en instance de mise en place dans les milieux médicaux et hospitaliers.

L'admission des étudiants non philosophes se fait sur dossier et après entretien. La formation est ouverte aux candidats en formation continue déjà insérés professionnellement

- Appréciation :

La mention fait correspondre ses objectifs et ses résultats dans le M2 ; des conférences sont aussi dispensées qui s'ajoutent aux séminaires publics qui se tiennent à l'Institut Hongrois ou au Collège des Bernardins. La qualité des stages en milieu hospitalier fournit également une occasion pédagogique de reprise et d'intégration de l'autonomie décisionnelle. Les étudiants en formation initiale (dans le cadre du M1) ne semblent pourtant pas bénéficier des mêmes opportunités.

Le tronc commun basé sur l'étude des textes devrait être mieux caractérisé ; le dossier ne donne que les titres des UE, alors que les sujets de conférences faites par les professionnels (dont la liste est donnée) sont remarquablement définis. D'autres enseignants vacataires extérieurs définissent aussi leurs contenus. Si la part des enseignements s'élève en quotité à 66%, il conviendrait de mieux en situer les contours, puisque les intitulés dits de « notions fondamentales », répétés trois fois, ne sont guère explicites.

Sur le positionnement hors établissement, il est indiqué que 10 IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers) de la région sont impliqués : ce qui assure des débouchés effectifs et, selon le dossier présenté, permet ensuite aux diplômés de ce master de devenir à leur tour « formateurs ». De façon moins claire, des formes de mutualisation semblent exister avec la formation de master *Ethique, sciences, santé et société* de l'Université Paris-Sud, mais le lien avec la philosophie ne paraît plus techniquement spécifié. Une coopération existe avec le master d'Ethique et de Bioéthique de l'Université Paris Descartes. A cet égard, l'appréciation est très satisfaisante, tant par les résultats obtenus que par la cohérence et la diversification des apports des professionnels extérieurs.

- Points forts :

- Une professionnalisation de la mention spécifique et pertinente.
- Des partenariats de grande qualité.
- L'accent mis sur les études de cas sur le terrain.



- Points faibles :
  - L'apport philosophique didactique devrait être garanti au plan épistémologique car la liste des notions est trop vague et les notions trop larges.
  - L'équipe pédagogique, qui compte de nombreux intervenants vacataires, doit être renforcée en enseignants-chercheurs permanents.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de rééquilibrer l'équipe pédagogique pour conforter le pilotage de la mention.





## Ethique et politique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM).

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :*

*Délocalisation(s) :*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :*

- Présentation de la spécialité :

A partir du tronc commun de philosophie pratique en M1, la spécialité *Ethique et politique* vise la poursuite des études en doctorat (il est indiqué que 65% (à un autre endroit 78%) des diplômés du M2 recherche continuent en doctorat, mais il y aurait une dizaine d'inscrits en M2). Cette spécialité propose de renforcer les connaissances délivrées par la tradition philosophique pour permettre de communiquer dans des colloques ou d'éditer dans des revues. L'exemple d'un site associatif donne une image mixte de ces sujets d'étude, qui correspondent au type de réflexions et de matière à discussion que suggère l'anthropologie chrétienne.

- Appréciation :

La mention est construite à partir d'enseignements centrés sur quelques sujets de la politique de santé (le rapport à la mort, le handicap), mais en fonction d'une défense de l'éthique de la personne. L'adossement de cette spécialité à finalité recherche à l'EA 4118 (Institut Hannah Arendt) permet de diversifier les apports en sciences politiques, mais de façon optionnelle. La maquette des cours, tels que dispensés en M2, ne correspond pas aux thèmes effectivement traités dans les comités de réflexion pratiqués par les professionnels de la santé (la sédation en soins palliatifs, la contention en gérontologie ou en psychiatrie, le plan Alzheimer) et elle reflète plutôt une initiation à la sagesse pratique dépendante de la *phronesis* (une morale de la prudence), dans une stratégie de « l'étude du soi » supposée équilibrer l'approche des problèmes soulevés dans la pratique hospitalière.

Si cette formation est censée préparer au « doctorat de philosophie pratique » dont elle devrait constituer la propédeutique, c'est parce qu'on admet que le hiatus signalé ci-dessus n'en est pas un. La qualification obtenue à ce titre par les personnels hospitaliers correspond à une habilitation dans les faits ; et il y a peut-être un chevauchement stratégique (ou problématique) avec d'autres mentions d'éthique des pratiques de la santé, des soins et de l'institution.

L'admission des étudiants non philosophes se fait sur dossier et après entretien, mais dans la plupart des cas à la suite de la soutenance du M2 de la spécialité professionnelle *Ethique médicale et hospitalière*. Dans ce cas la réussite du M2 professionnelle permet l'inscription dans le M2 recherche. Or, la spécialité devrait intéresser en principe les philosophes qui voudraient continuer en doctorat. Comme il a été rappelé pour la spécialité à finalité professionnelle, le tronc commun du M1 basé sur l'étude des textes devrait en ce sens être bien mieux caractérisé. Le dossier ne fournit que les titres des UE, alors que les sujets de conférences faites par les professionnels (dont la liste est donnée) sont remarquablement définis. Les intitulés dits de « notions fondamentales », répétés trois fois, ne sont guère explicites quant à leur périmètre pédagogique.

La parcimonie des données offertes dans le dossier laisse quand même voir que des mémoires intermédiaires, dont le nombre d'ECTS est important, jalonnent le parcours en deux ans (ECTS = 12+19+14+17), mais au détriment semble-t-il des options, qui ont par le fait moins de poids.

Les partenariats avec Yaoundé 1 (Cameroun) se soldent par le déplacement de deux enseignants de l'UPEM-par an et la venue d'un enseignant de Yaoundé en tant que chercheur invité. Il n'est pas fourni d'indications sur les échanges avec la faculté de Médecine de Varsovie sur le plan de la recherche fondamentale. Il semble en revanche que le Réseau interdisciplinaire santé, éthique, société alimente les « cercles de réflexion » qui favorisent l'interaction entre étudiants du M1 et du M2. Cette ouverture sur le monde de la santé est perçue positivement.



- Point fort :
  - Un bon suivi de l'accès au master par la VAE ou la formation continue.
  
- Points faibles :
  - Appréciation mitigée sur le périmètre de la dimension « politique » qui semble très à l'étroit dans le cursus.
  - Un défaut d'interprétation analytique des notions mises à l'étude.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité *Ethique et politique* demande à être mieux définie et probablement pourrait être renommée.

Il est souhaitable de rééquilibrer l'équipe pédagogique pour conforter le pilotage de la mention.



# Observations de l'établissement

## **Note d'accompagnement à la réponse de l'UPEM en date du 06 juin 2014**

### **Éléments de réponse à l'AERES – Evaluation des formations**

Les documents de l'évaluation par l'AERES, sur l'ensemble des formations pour lesquelles nous souhaitons une continuation dans le cadre de l'accréditation nous sont parvenus. Pour l'ensemble des rapports reçus et en dehors de réponses spécifiques par mention, il nous semble opportun d'apporter un certain nombre de remarques générales pour faire réponse à certaines objections récurrentes dans les analyses des experts.

En préambule de ces remarques, il est toutefois nécessaire de préciser le contexte dans lequel cette évaluation s'est menée. D'une part, il y a eu l'évolution du rôle de l'agence suite à la loi du 22 juillet 2013, et d'autre part, la variabilité des demandes quant à la constitution des dossiers à remettre ainsi qu'un certain flou engendré par la mise en place d'un nouveau mode d'évaluation de l'offre future (l'accréditation), conjoint à l'analyse *a posteriori*.

De ce fait, les composantes et les formations attachées ont été sollicitées à deux reprises, une première fois pour remplir un document très détaillé sur le bilan du contrat finissant et les données quantitatives sous-jacentes, puis une seconde fois pour dresser un bilan plus synthétique de la formation sur cette même période en y apportant des données complémentaires : par exemple le contenu des maquettes et la constitution des équipes pédagogiques.

Les documents remis à l'AERES ont donc été, pour chaque mention, une fiche bilan, un questionnaire quantitatif, un questionnaire qualitatif, et d'autres annexes si disponibles : fiche RNCP, ADD, conventions spécifiques. Pour chaque dossier déposé sur le site PELICAN, une fiche de synthèse, en en-tête du bilan, résumait l'ensemble des éléments du dossier. À la lecture des évaluations, il semblerait que certains des experts n'aient pas étudiés tous ces éléments.

De même, à la lecture des rapports des experts on note certains points préfigurant les attentes concernant la future offre. Par exemple : spécialisation progressive en licence, stage de pré-professionnalisation, etc. Si certaines formations étaient déjà dans cet esprit à l'UPEM, il est sans doute à ce stade prématuré de les évaluer sur ces points.

Sur la base des pièces fournies, l'agence a construit une expertise de laquelle ressort un ensemble de critiques communes à un grand nombre de formations. Ces observations méritent une réponse générale. Voici donc les points saillants et un début de réponse.

## **L'insertion professionnelle et le devenir des étudiants**

L'UPEM a très tôt mis en place un observatoire de l'insertion professionnelle de ces étudiants, l'OFIPE, qui produit chaque année des données très précises sur l'insertion professionnelle des étudiants et sur leur devenir, sur un rythme qui correspond aux demandes ministérielles. Ces informations ont été jointes de façon systématique, or il s'avère que dans beaucoup d'évaluations, il est indiqué que ces données sont manquantes.

Une explication pourrait être que les données fournies sont les évaluations à 30 mois et ne permettent pas d'avoir des données récentes, mais, malheureusement ce choix ne relève pas de l'établissement. Si certaines formations ont complété les données à caractère officiel par d'autres éléments, la vice-présidence enseignements et professionnalisation (VPEP) a choisi de diffuser les informations chiffrées, collectées par l'OFIPE, correspondant aux critères ministériels.

## **La tenue de conseils de perfectionnements**

Dans notre université, la moitié de nos formations sont ouvertes à l'apprentissage et un peu plus d'1/5 de nos effectifs sont des apprentis. Que les groupes soient constitués uniquement d'apprentis ou non, les CFA sont généralement organisateurs des conseils de perfectionnement, ce qui explique qu'ils ne soient pas mis en place directement par les formations.

## **Relations formations / entreprise**

Comme pour le point précédent, les CFA sont une porte privilégiée pour les relations avec les entreprises. Dans de nombreuses formations, ils viennent en appui des responsables de composantes et de formation pour établir des liens avec le monde professionnel. Ceci n'apparaît pas forcément dans les bilans des formations. Une présentation générale du rôle des CFA aurait probablement dû être fournie.

## **Certification C2I**

Il est fréquemment indiqué une faiblesse de certification C2I dans nos formations.

Les certifications C2I sont actuellement en plein développement et à ce jour la presque totalité des premiers cycles est concernée (IUT compris). Mieux, l'établissement est depuis cette année habilité à délivrer le C2I2e et réfléchit à ouvrir la certification de niveau deux à d'autres spécialités (nous envisageons la certification C2I2 ForCom).

## **Enseignement des langues**

Tout d'abord, il est important de rappeler que notre université comme de nombreux établissements est en difficulté pour trouver des enseignants de langue, notamment des anglicistes, pour assurer des enseignements. En particulier, compte tenu des volumes très importants qu'il est nécessaire d'assurer, il est difficile de trouver des personnes pouvant accéder au statut de vacataire dans ces disciplines. Ce point a d'ailleurs donné lieu à une remarque de la cour des comptes lors de l'audit de notre établissement, ce qui a amené à une gestion encore plus rigoureuse de cette question.

Pour autant, l'établissement a cherché à contourner ce problème et à diversifier les modes d'accès à l'apprentissage des langues en développant un accès massif à la plate forme « Tell Me More ». Cet accès permet aux usagers de pratiquer l'anglais (mais il existe d'autres langues accessibles) soit seuls soit accompagnés par un enseignant.

## **Internationalisation**

Là encore, l'apprentissage est un facteur discriminant pour accéder à la mobilité. La seule voie pour internationaliser les parcours est dans ce cadre, le voyage d'étude, difficile à mettre en œuvre (moyens financiers, rythme de l'alternance) même si certaines formations ont pu y parvenir.

Dans un même temps, l'équipe de la VPEP, et les services concernés, développent de nouveaux partenariats internationaux en essayant de mettre la mobilité étudiante en avant.

## **Evaluation des enseignements et des formations**

La lecture des rapports montre un déficit concernant l'évaluation des enseignements. A ce jour, plusieurs expérimentations ont été menées, de façon variable et l'équipe de direction est en réflexion sur les axes possibles pour développer une politique globale concernant ces évaluations (choix des outils, modes d'exploitation ...).

## **Ouverture des formations à la VAE**

Il est indiqué à de nombreux endroits l'absence de VAE sur certains diplômes. Il faut malgré tout noter que l'ensemble de notre offre de formation est ouverte à la VAE. Certains diplômes étant plus difficiles à obtenir par ce biais, il est souvent proposé aux candidats sur ces derniers une reprise d'étude (éventuellement via une VAP) assortie le cas échéant d'une VAE partielle.

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la mention de master:

**Philosophie pratique**

**Pas d'observations.**

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

